

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le vingt-quatre du mois de septembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre 2010 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme GRAS, M. HAQUIN, M. GEORGIN,
Mme MARY, M. CAZALET, Mme KLEIN-SOUCHAL,

Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.

Mme OEHLER, M. AUGER, Mme SÉVIN-ALLOUET, M. KHINACHE, Mme DUPUY,
M. MOHAMED, Mme GARNIER, M. PENICHOST, M. BLANCHARD, M. PARENT,
Mme FRANCOIS, M. TROGRIC, M. KHIYACHI, M. FABRE

ABSENTS EXCUSES :

Mme EUGENE

(pouvoir à Mme GRAS)

M. RICHARD

(pouvoir à Mme KLEIN-SOUCHAL)

M. PICARD-BACHELERIE

(pouvoir à NACCACHE)

Mme BELARD

(pouvoir à Mme MARY)

M. HERBEZ

(pouvoir à M. AUGER)

Mme NEVEU

(pouvoir à M. BLANCHARD)

M. CAYLA

(pouvoir à M. PARENT)

Mme HEDUIN

(pouvoir à M. GEORGIN)

Mme GOMMERY

(pouvoir à M. CAZALET)

M. RODRIGUES

(pouvoir à M. FABRE)

Mme LÊ

(pouvoir à M. KHIYACHI)

Mlle GILBERT

(pouvoir à M. TROGRIC)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Damien PARENT qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'installation de *Madame Pierrette FRANÇOIS* en qualité de Conseillère Municipale à la suite de la démission de Mme Violaine NILLES.

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2010

M. TROGRILIC précise qu'il manque une intervention de son groupe « Générations Ermont » au niveau de la page 76 où il est question de la convention de financement avec le Conseil Général du Val d'Oise relative aux travaux sur les réseaux unitaires situés rue des oiseaux et Allée des Eglantines.

M. TROGRILIC déclare qu'à la suite de la phrase suivante « *M. TROGRILIC déclare que les membres de l'Opposition voteront cette convention avec grand plaisir* » la partie suivante est manquante dans le procès-verbal : « *surtout à la lumière de vos attaques répétées par voie judiciaire et par voie de presse contre le Conseil Général du Val d'Oise. Le tableau sombre, pessimiste, voire apocalyptique que vous avez dressé, lors du Conseil Municipal où nous avons abordé la question, semble déjà s'éclaircir sur un point : les dépenses d'investissement liées à l'environnement ne rentrent pas dans l'enveloppe de contractualisation ; ce qui nous permet de voter tranquillement cette convention* ».

Monsieur Le Maire déclare que cette modification sera notifiée au procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2010.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

III - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) **Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

IV - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Désigne par un vote, à scrutin secret, de nouveaux représentants, comme indiqué ci-dessous, pour siéger au sein des commissions et organismes suivants et ce, suite à la démission de Mme Violaine NILLES :

Commission Action Educative	Mme Laure-Eliane SEVIN-ALLOUET
Commission Famille, Solidarité et Santé	Mme Pierrette FRANCOIS
Commission Logement	Mme Pierrette FRANCOIS
Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Mme Pierrette FRANCOIS
S.I. d'Etudes et de Réalisations d'Equipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency (S.I.E.R.E.I.G.) - <i>Titulaire</i>	Mme Joëlle DUPUY
Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) - <i>Suppléante</i>	M. Serge CAYLA
Syndicat Intercommunal Jean Jaurès - <i>Titulaire</i>	Mme Laure-Eliane SEVIN-ALLOUET
Conseil d'Administration du Collège Jules Ferry - <i>Suppléante</i>	Mme Catherine KLEIN-SOUCHAL
Conseil d'Administration de l'O.P.H.-Ermont-Habitat - <i>Titulaire</i>	M. Benoît BLANCHARD
Conseil d'Administration de l'Association pour le Dépistage et le Traitement des Enfants Inadaptés de la Région d'Ermont Eaubonne - <i>Titulaire</i>	Mme Laure-Eliane SEVIN-ALLOUET
Conseil de l'Ecole Publique du 1 ^{er} degré A. Daudet	Mme Laure-Eliane SEVIN-ALLOUET
Conseil de l'Ecole Publique du 1 ^{er} degré A. France	Mme Pierrette FRANCOIS

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Votants : 35
Pour : 31 Bulletins blancs : 4

- 2) - Décide de modifier la dénomination de la Commission permanente de l'Action Educative de la façon suivante : « Petite Enfance et Action Educative » ;
- Dit que les effectifs de cette dernière restent inchangés.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Désigne par un vote, à scrutin secret, Mme Martine PEGORIER-LELIEVRE pour siéger au sein du Conseil d'Ecole Publique du 1^{er} degré Louis Pasteur.

<u>Résultat du vote</u>	Présents ou représentés :	35
	Votants :	35
	Mme PEGORIER-LELIEVRE :	30 voix
	M. PARENT :	4 voix
	Bulletin blanc :	1

- 4) - Approuve l'adhésion de la commune de Rocquencourt (Yvelines) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour les deux compétences « Gaz » et « Electricité ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) - Autorise le Maire à :
- Accueillir deux apprentis au service Ateliers des services techniques de la commune pour la rentrée 2010/2011 ;
- Signer les contrats d'apprentissage et les conventions de formation pour la préparation des diplômes suivants : « Certificat d'Aptitudes Professionnelles Menuiserie » et « Certificat d'Aptitudes Professionnelles Installateur Thermique » ;
- Présenter une demande d'agrément en qualité de maître d'apprentissage pour deux agents encadrant de la commune.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 6) - Autorise le Maire à :
- Accueillir deux apprentis au service Informatique et Télécommunications de la commune pour la rentrée 2010/2011 ;
- Signer les contrats d'apprentissage et les conventions de formation à la préparation des diplômes suivants : « Licence Professionnelle Réseau et Télécommunication » et « Brevet de Technicien Supérieur Informatique de Gestion » ;
- Présenter les demandes d'agrément en qualité de maître d'apprentissage pour un agent encadrant de la commune.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 7) - Autorise le Maire à :
- Accueillir un apprenti au service Espaces verts pour la rentrée 2010/2011
- Signer le contrat d'apprentissage et la convention de formation pour la préparation d'un « Baccalauréat Professionnel Ouvrier Paysagiste » au Service Espaces Verts ;
- Présenter la demande d'agrément en qualité de maître d'apprentissage pour l'agent encadrant de la commune.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 8) - Décide d'adhérer au contrat cadre du Centre Interdépartemental de la Grande Couronne dénommé PASS Territorial à compter du 1^{er} Janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2014 ;
- Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au contrat cadre du Centre Interdépartemental de la Grande Couronne et le bulletin d'adhésion au Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale pour le 1^{er} janvier 2012 ;
- Autorise le Maire à notifier la résiliation d'adhésion au Comité National d'Action Sociale, dès à présent, de manière qu'elle soit effective le 1^{er} janvier 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 9) - Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel pour tenir compte de l'évolution des services.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 29 Pour : 29

- 10) - Autorise le Maire à Signer les pièces de la demande de permis de démolir de l'ancien bâtiment préfabriqué situé dans l'enceinte de l'école maternelle Eugène Delacroix compte tenu de son état de vétusté.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 29 Pour : 29

- 11) - Approuve le règlement du concours relatif à la réalisation de Crèches de Noël miniatures ;
- Fixe le nombre de récompenses à 6 bons d'achat (3 prix par catégorie –catégorie individuelle ou collective) d'une valeur globale de 360,00 €.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 **Votants : 35 Contre : 6** (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Pour : 29

- 12) - Approuve les termes de la nouvelle convention tripartite modifiée par la Préfecture signée entre la SA d'HLM ICF La Sablière, l'Etat et la Ville dans le cadre du rachat de 332 logements collectifs et 23 commerces situés dans le quartier des Chênes et vendus par ICADE Patrimoine et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 35 Pour : 35**

- 13) - Autorise le Maire à résilier l'accord cadre n° 2010-AC-AVE-01 des Sociétés SACER, COLAS et DUBRAC pour les travaux d'aménagement de la voirie et des espaces publics du fait que le rapport d'analyse présenté à la Commission d'Appel d'Offres était erroné et a conduit à retenir trois candidats sur la base d'une application faussée des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 35 Pour : 35**

- 14) - Autorise le Maire à signer la convention de groupement et de mandat entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale relative à l'achat de fournitures de bureau et de papier pour les services municipaux ;
- Désigne le Maire coordonnateur du groupement, chargé de la gestion de la procédure de marché.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 35 Pour : 35**

- 15) - Décide de mettre à disposition de l'association sociale et culturelle franco-maghrébine deux salles au sein du centre socio-culturel des Chênes dans le cadre de la mise en place d'ateliers civiques en direction des jeunes des quartiers ;
- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 35 Pour : 35**

V - JEUNESSE ET SPORTS

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sports

- 1) - Autorise le Maire à signer avec le lycée Ferdinand Buisson, la convention relative à l'utilisation par la commune du gymnase du lycée pour l'année scolaire 2010/2011.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 35 Pour : 35**

- 2) - Approuve le règlement intérieur de la Maison des Associations sise 2 rue Hoche à Ermont qui définit les modalités de réservation, d'utilisation à titre gracieux ou payant des locaux, les obligations des utilisateurs, les règles de sécurité, l'utilisation des espaces de communication.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Pour : 29

- 3) - Autorise le Maire à modifier la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 25 septembre 2009 au titre de la demande de subventions de la commune auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'opération de rénovation de la piscine Marcellin Berthelot ;
 - Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre du Plan Piscine Régional pour la réhabilitation de la piscine municipale Marcellin Berthelot (le taux de l'aide estimé à 25 % des dépenses H.T. représente une subvention régionale de 615 802,00 €) ;
 - Autorise le Maire à signer tout document s'y afférant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

Jeunesse

- 4) - D'approuver l'organisation et le règlement du concours « Prix Initiatives Jeunes » qui sera mis en place durant l'année scolaire 2010/2011 et qui a pour but de valoriser les initiatives des jeunes notamment à travers la réalisation de projet individuel ou de groupe ;
 - De fixer le nombre de récompenses à 4 d'une valeur maximale totale de 1 600,00 €.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VI - ACTION CULTURELLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Action Culturelle

- 1) - Autorise le Maire :
 - à solliciter auprès du Conseil Général du Val d'Oise les subventions d'aide aux projets, au taux maximal, proposées pour les actions de sensibilisation, de pédagogie artistique et de rayonnement culturel et artistique ;
 - à signer les conventions correspondantes et tout document s'y afférant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Décide d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un espace de stockage au profit de la Compagnie « Fond de Scène » pour y entreposer les décors de leurs spectacles.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 300,00 € pour l'Association *L'Art en Vie* dans le cadre d'un projet d'animation de quartier appelé « Carreaux d'Art » qui associe de façon active la population pour une rencontre avec les formes artistiques.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VII - FAMILLE SOLIDARITE ET SANTE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Famille

- 1) - Approuve les objectifs du contrat triennal CAF 2011-2013 du centre socio-culturel François Rude ;
- Autorise le Maire à signer les conventions afférentes à ce contrat avec la CAF du Val d'Oise.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Donne un accord de principe pour la signature d'une convention d'objectifs et de financement pour le contrat enfance et jeunesse 2010-2013 entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

Solidarité

- 3) - Alloue une subvention de 300,00 euros à chacune des deux associations suivantes dans le cadre de leur participation active sur l'ensemble du projet de la 3^{ème} édition de la Semaine de la Solidarité Internationale du 14 au 19 novembre 2010 qui a pour thème « Le Développement durable, L'Alimentation et la Solidarité » :
- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ;
 - et Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférant aux modalités de versement de cette subvention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

Petite Enfance

- 4) - Approuve les termes de la convention de mise à disposition gracieuse d'une salle à la Direction municipale Jeunesse et Sports destinée à la formation des assistantes maternelles du service PMI du Conseil Général du Val d'Oise ;
- Autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

Prévention Santé

- 5) - Approuve le dépôt d'un dossier de demande de cofinancement auprès de la Fondation Nestlé France dans le cadre du programme « Bouger plus, manger mieux » ;
- Autorise le Maire à signer les documents afférant à cette demande.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VIII - POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE**Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Décide l'octroi d'une subvention complémentaire de 700,00 euros à l'association CLE (Compter, Lire et Ecrire) au titre de son implication dans le projet *Donner une Deuxième chance aux détenus*.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Autorise le Maire à organiser une soirée loto le samedi 27 novembre 2010, dans le cadre de la fête du quartier « Passerelles-Carreux-Commanderie », avec distribution de divers lots aux gagnants pour une valeur totale de 1 500,00 € et de sponsoring afin de mener à bien ce projet ;
- Valide le règlement de la soirée loto.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Décide l'octroi d'une subvention complémentaire de 2 500,00 euros à l'association Ermont-Balzac au titre de son action d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2010-2011 ;

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- Décide de mettre à disposition de l'association Ermont-Balzac deux salles de classe au sein du groupe scolaire Eugène Delacroix ;
- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) - Donne acte de la communication du rapport d'activité 2009 de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt.

IX - DEVELOPPEMENT DURABLE

- 1) - Autorise l'organisation et la tenue du jeu « Agent 21 » qui contribue à mobiliser et à former l'ensemble du personnel communal au Développement Durable ;
 - Approuve le règlement du concours ;
 - Fixe une enveloppe de 5 000,00 euros réservée à la dotation en lots.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un logement communal sis 1, rue de l'Est, à titre gracieux, pour une durée allant du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011 avec la Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) dans le cadre d'un partenariat pour l'accueil d'une volontaire écologique ;
 - Précise que les charges afférentes à l'occupation du logement seront supportées par la ville.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

X - URBANISME

- 1) - Décide de céder au prix des domaines soit 2 039 400,00 €, à la société PROMOGIM demeurant 22, rue de Bellevue à 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, le terrain déclassé, y compris les constructions existantes, d'une surface de 2 576 m² (partie d'un parking et terrain d'assiette déclassé des bâtiments du commissariat et du trésor public désaffectés) à prendre sur la parcelle cadastrée AD 476 d'une superficie totale de 8 828 m², en vue de construire un bâtiment à usage mixte de logements, commerces et bureaux / activités en rez-de-chaussée ;
 - Précise que la vente sera passée sous forme d'acte notarié ;
 - Autorise le Maire à signer les actes afférant à la présente cession (documents de géomètre – document d'arpentage notamment – demandes autant que nécessaires de diagnostic précédant la cession, acte de vente...) ;
 - Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÉ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 29 Pour : 29

- 2) - Décide de céder au prix des domaines soit 4 347 000,00 €, à la société KAUFMAN AND BROAD demeurant 127, avenue Charles de Gaulle à 92 207 NEUILLY sur SEINE Cedex, le terrain d'assiette déclassé de l'ancien groupe scolaire Louis Pergaud désaffectés et démolis, d'une surface de 12 075 m² issus de la parcelle cadastrée AR 184 d'une surface totale de 15 826 m² en vue de réaliser des constructions nouvelles à usage d'habitation qui seront limitées à une Surface Hors Œuvre Nette (SHON) de 12 500 m² correspondants à environ 200 logements B.B.C. (Bâtiment Basse Consommation) ;
 - Précise que la vente sera précédée de la signature d'une promesse de vente et sera passée sous forme d'acte notarié ;
 - Autorise le Maire à signer les actes afférant à la présente cession (promesse de vente, acte de vente notamment...) ;
 - Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Pour : 29

- 3) - Décide d'acquérir gratuitement la partie de terrain située le long de la rue de Stalingrad, concernée par le plan d'alignement, soit 80 m² environ qui sera rétrocédée par la Société d'HLM « La Sablière » revêtue d'un traitement de type trottoir en continuité avec la partie de trottoir existante ;
 - Précise que cette cession s'effectuera gratuitement au profit de la commune, conformément à l'article R 332-15 du Code de l'Urbanisme ;
 - Précise que la vente sera passée sous forme d'un acte administratif qui sera préparé par la commune ;
 - Autorise le Maire à signer les actes afférant à la présente cession ;
 - Dit que la partie de terrain, objet de la présente cession sera incorporée au domaine public de la commune ;
 - Dit que les dépenses annexes correspondantes seront imputées au budget communal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

XI - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Décide d'attribuer à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Val d'Oise une subvention d'un montant de 300,00 € afin de contribuer à la parution de leur revue officielle « le Sapeur-Pompier du Val d'Oise ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Fixe à 550,00 € le montant de la subvention de la ville à l'association l'Ass des Fêtes ayant construit un char à l'occasion de la Fête des Vendanges prévue le samedi 25 Septembre ;
 - Dit qu'afin d'éviter toute rupture de trésorerie, et sur demande motivée de l'association, la subvention pourra lui être versée par anticipation ;
 - Dit que ladite subvention ne sera définitivement acquise à l'association concernée qu'à l'issue de la participation effective au défilé. Le cas échéant, la commune se verra dans l'obligation d'en demander le remboursement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Autorise le Maire à signer avec la commune de Franconville la convention de mise à disposition de 16 chalets, à titre gratuit, pour la période du 22 au 30 novembre 2010 à l'occasion de leur Marché de Noël.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) - Donne acte des rapports annuels d'exploitation émis pour l'année 2009 par la Société Lombard et Guérin et par la société People & Baby dans le cadre des délégations de service public.
- 5) - Approuve la modification du budget annexe des théâtres en budget annexe du pôle culturel ;
 - Fixe les règles comptables suivantes :
 o Vote par nature
 o Rattachement à l'exercice des charges et produits
 o Conditions et durées d'amortissement identiques à celles du budget principal
 - Opte pour un assujettissement à la T.V.A. des activités selon la réglementation en vigueur ;
 - Approuve le principe de la mise à disposition du personnel au budget annexe et le recouvrement en fin d'année de toutes les charges ayant été supportées par le budget principal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 29 Pour : 29

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h45.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Affiché le 1^{er} OCTOBRE 2010